N° 4349 — 6e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 12 Janvier 1894

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° TOURCOING, rue VERTE, 50

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 5 fr. — Un an, 24 fr.
Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —
Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal à Paris, 17, Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

La condamnation de l'anarchiste Vaillant

LA CONDAMNATION

Justice est faite !

Les jurés de la Seine, dans leur âme et conscience, ont déclaré Vaillant coupable de tentative d'assassinat; il lui ont refusé les circonstances atténuantes ; et le Cour l'a condamné à mort.

Que, maintenant, l'auteur de l'attentat du Palais-Bourbon soit guillotiné, ou qu'on l'envoie finir au bagne sa peu intéressante existence : la chose est de secondaire importance.

Ce qui importait, c'était que le jury fît courageusement son devoir; que les douze citoyens chargés de prononcer dans cette cause sensationnelle, s'élevassent à la hauteur du rôle de magistrats qu'ils étaient accidentellement appelés à remplir, et que dédaigneux de toutes les menaces, insensibles à toutes les influences extérieures, ils rendissent leur arrêt dans la plénitude de leur liberté et de leur indépendance, en bonne et saine justice, sans haine et sans crainte.

Ce qui était indispensable à la sécurité publique, c'était que les émules de Vaillant, ceux qui l'admirent et qui seraient tentés de l'imiter, fussent bien convaincus de l'impitoyable énergie avec laquelle la Justice est résolue à réprimer et à punir leurs tentatives criminelles; c'était que tout espoir leur fût définitivement enlevé d'une indulgence pusillanime, ou d'une commisération dictée par le plus dangereux des sentimentalismes.

Après la défaillance dont le jury de la Seine avait donné le triste spectacle, dans le procès Ravachol; après la campagne menée depuis un mois dans certains journaux, et grâce à laquelle on était parvenu à provoquer une sorte de revirement en faveur de Vaillant, à trouver des circonstances atténuantes à son crime, à rendre enfin sa personne à demi sympathique, d'odieuse qu'elle avait universellement paru tout d'abord ; après les appels de la dernière heure adressés aux jurés, les essais d'intimidation et les lettres de menaces, il était à craindre que ces bons et placides bourgeois ne fussent effrayés de la responsabilité qu'ils avaient à encourir, et se reculassent devant les dangers du devoir à accomplir.

Il n'en a, heureusement, rien été.

Que les beaux esprits de la chronique parisienne trouvent dans « l'état d'âme » de Vaillant, dans le mobile qui a dicté sa conduite, dans sa tendresse pour sa maîtresse et pour son enfant, matière à dissertations métaphysiques et à considérations pitoyables à l'accusé.

Ce sont là jeux de dilettanti littéraires et de psychologues raffinés.

Mais le rôle de la Justice n'est point de résoudre des problèmes de psychologie, ni de se prononcer sur des questions d'organisation ou de révolution sociale.

D'autant qu'il n'apparaît pas que le système employé par Vaillant soit susceptible de supprimer aucun des abus, aucune des iniquités qui pèsent sur notre vieille société.

Les jurés avaient uniquement à juger un crime précis, avoué par son auteur. Ils se trouvaient en présence d'un côté, d'un criminel endurci, d'un ennemi déclaré de la société, d'un repris de justice maintes fois condamné pour les délits les plus divers ; de l'autre, de ses victimes, d'honnêtes gens blessés grièvement par son attentat, estropiés pour toute leur vie peut-être, comme l'huissier de la Chambre qui a eu le crâne ouvert.

Et leur verdict s'imposait d'autant plus impérieusement, que le coupable, loin de regretter son crime, affectait de s'en faire un titre de renommée et de nous ne savons quelle triste gloire ; et que ses complaisants lui adressaient de leurs acclamations et de leurs applaudissements, menaçant la société et tous les paisibles citoyens de leurs haines sauvages et de leurs vengeances sanglantes et aveugles.

A cette déclaration de guerre, il était nécessaire de répondre par un acte d'énergie.

Le jury de la Seine l'a fait. Et on ne saurait trop l'en féliciter.

Le gouvernement sait maintenant qu'il peut compter sur le concours résolu de la justice populaire pour extirper impitoyablement les abominables attentats de l'anarchisme.

Cette certitude lui donnera plus de force et d'énergie pour poursuivre la tâche de défense sociale qui lui appartient.

Et l'avertissement profitera certainement aussi aux trop fervents adeptes de la propagande par le fait, qui n'auraient pas manqué d'interpréter la moindre indulgence comme un acte de pusillanimité, et d'y trouver un encouragement à leurs criminels exploits.

GEORGES ROBERT.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LE PROCÈS de L'ANARCHISTE VAILLANT

devant la COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Une lettre au procureur général

Après les jurés, après le président, c'est M. le procureur général Bertrand qui a reçu une lettre des anarchistes. La voici :

« Au procureur général,

« Deux hommes se trouveront demain face à face.

« L'un, aisé et défenseur des malheureux, implacable adversaire des méchants, soldat de la justice et ennemi de l'état ;

« L'autre, représentant et porte parole d'une société marâtre, cupide, corrompue, voleuse et meurtrière.

« De ces deux hommes, l'un jugera l'autre.

« Et de sa face la mauvaise, appuyé sur la force qui demandera le vrai de bon, appuyé sur la vérité,

« Mais devant le regard cur de l'accusé, le regard accusateur du vagabond,

« Et de la vérité, captive et désarmée, fera trembler l'Erreur, entourée de glaives.

« *Un groupe d'hommes libres* ».

Cette lettre a été mise hier soir à six heures au bureau de la poste de la rue Fondary, par les trois compagnons qui s'étaient réunis, à deux heures, faubourg Saint-Antoine, pour en arrêter les termes.

Voici le fac-simile de la inscription :

« *Urgent*

« *Monsieur Bertrand,*
« *procureur général,*
« *près la Cour d'appel,*
« *au Palais de Justice,*
« *PARIS*».

Devant le Palais de Justice

Des mesures extrêmement rigoureuses ont été prises en prévision de quelque coup de force anarchiste; seule la grande grille sur le boulevard est ouverte ; toutes les autres portes d'accès sont hermétiquement fermées. Seuls peuvent entrer les habitués, les journalistes et les avocats.

Devant, il y a au plus vingt curieux et un nombre plus grand de gardiens de la paix et d'agents de la sûreté. C'est la même lutte de précautions, tout autour de l'édifice. Sur la place Dauphine, la grille veillée de près par une douzaine de sergents de ville, est à demi entr'ouverte, interdite aux profanes.

Quant qu'il n'apparaît pas que le système employé par Vaillant soit susceptible de supprimer aucun des abus, aucune des iniquités qui pèsent sur notre vieille société.

Les jurés avaient uniquement à juger un crime précis, avoué par son auteur. Ils se trouvaient en présence d'un côté, d'un criminel endurci, d'un ennemi déclaré de la société, d'un repris de justice maintes fois condamné pour les délits les plus divers ; de l'autre, de ses victimes, d'honnêtes gens blessés grièvement par son attentat, estropiés pour toute leur vie peut-être, comme l'huissier de la Chambre qui a eu le crâne ouvert.

Et leur verdict s'imposait d'autant plus impérieusement, que le coupable, loin de regretter son crime, affectait de s'en faire un titre de renommée et de nous ne savons quelle triste gloire ; et que ses complaisants lui adressaient de leurs acclamations et de leurs applaudissements, menaçant la société et tous les paisibles citoyens de leurs haines sauvages et de leurs vengeances sanglantes et aveugles.

A cette déclaration de guerre, il était nécessaire de répondre par un acte d'énergie.

Le jury de la Seine l'a fait. Et on ne saurait trop l'en féliciter.

Le gouvernement sait maintenant qu'il peut compter sur le concours résolu de la justice populaire pour extirper impitoyablement les abominables attentats de l'anarchisme.

Cette certitude lui donnera plus de force et d'énergie pour poursuivre la tâche de défense sociale qui lui appartient.

Et l'avertissement profitera certainement aussi aux trop fervents adeptes de

DANS LE PRÉTOIRE

A onze heures et demie, quelques personnes seulement au banc des témoins et membre de journalistes. A midi moins un quart, la porte du fond s'ouvre et un flot se précipite.

— Voici *les agents de la sûreté, s'écrie un* lonstic. » Il est évident en effet que ces fond de salle et aujourd'hui une petite escorte s'a de la préfecture.

Presque en même temps la cour parait, puis se retire pour s'adjoindre un conseiller supplémentaire. Un huitième supplémentaire est également tiré au sort. La cour rentre cinq minutes après, et, sur le réquisitoire du procureur général, un juré malade, muni d'un certificat d'un médecin expert, est excusé.

Le greffier fait l'appel des jurés, parmi lesquels n'est pas M. de Rothschild, qui a été parti ! Il, récusé par Me Labori.

L'ENTRÉE DE VAILLANT

A m di précédent, le président ordonne que l'accusé s'introduit. Vaillant pénètre escorté de quatre gardes municipaux et d'un brigadier. Il prend place sur le banc des accusés. Me Labori *est devant lui.*

Vaillant paraît fort calme, quoique un peu blême : il affecte de faire des gestes sympathiques à des amis dans l'assistance. Au nomme, son attitude est plutôt arrogante ; son regard est décidé. Il est revêtu de son pardessus à col d'astrakan, qu'il portait au Palais-Bourbon, mais le pardessus n'est pas le même ; on lui en a fourni un autre.

LES DÉBATS

M. le Président à Vaillant. — Où êtes-vous nom et prénoms, qualité et domicile.

Vaillant, d'une voix assurée. — Auguste Vaillant, 33 ans, ouvrier, domicilié à Choisy-le-Roy.

On procède ensuite à l'appel des jurés. Il manque un témoin à charge, M. Hoffmann, et, parmi les témoins à décharge, M. Martin. Le ministère public et la défense renoncent à leur audition.

L'acte d'accusation

Le greffier donne ensuite lecture de l'acte d'accusation. Ce document a déjà été analysé. Le flagrant délit du crime et les aveux de l'accusé doivent le rendre assez court et peu important. Cependant il convient de reproduire quelques passages lesquels l'accusation répond par avance aux justifications que Vaillant va donner.

L'acte d'accusation relève, comme antécédents graves, contre Vaillant, ses relations avec les compagnons anarchistes, en sa qualité de secrétaire de la Bibliothèque philosophique pour l'étude des sciences naturelles et leur vulgarisation, dont le but, dit le procureur, était la propagande anarchiste.

Le papier judiciaire s'étend sur l'attentat du 9 décembre : il parle de la lueur rougeâtre à la hauteur des tribunes, de la grêle de projectiles atteignant députés et spectateurs, l'huissier assis non loin du président de la Chambre.

« L'auteur de l'attentat, grâce aux mesures prises, fut arrêté, dit le document ; vainement il tira un dernier coup de pistolet, celui-ci, qui fut lancé et tâchant de faire tomber sur un grand jeune homme blond les soupçons qu'il sentait déjà peser sur lui.

« Vaillant ne tarda pas à avouer ; le lendemain matin, il écrivit au juge d'instruction pour lui faire des aveux complets ; il ajouta qu'il ne regrettait nullement son crime, puisqu'il n'avait voulu tuer personne. »

L'acte d'accusation mentionne au contraire l'intention homicide de Vaillant et la crainte qu'il avait de ne pas le commettre, de la bombe, que de l'exécution même de l'attentat.

« La bombe lancée par Vaillant était telle, dit le procureur général, que si un hasard ne l'avait pas fait éclater en l'air il y aurait certainement de nombreux morts.

« Vaillant, qui a donné la formule de la poudre, dont il s'est servi, le sait aussi bien que qui que ce soit ; il n'ignorait pas la puissance de cette poudre quand il la mettait dans une boîte en fer-blanc achetée chez un marchand de bric-à-brac de la rue Auvergne. Il savait que la poudre verte vaut la nitroglycérine ; il a pu lui-même ses mesures pour que l'engin donnât son plein effet.

« L'expert chimiste, qui a été commis en cet « affaire, a déclaré que la bombe équivalait à deux cartouches de dynamite. Sans un hasard, les effets meurtriers eussent été parfaitement utiles ; il y aurait eu de nombreuses victimes, si l'explosion avait eu lieu sur le sol.

« Vaillant, pour ne pas éveiller les soupçons, avait acheté ses projectiles chez divers marchands et par petites quantités.

« Il prépara ses bombes rue Duquesne, 50, à l'hôtel du Univers où il avait loué une chambre meublée, d'où le transport au Palais-Bourbon était moins long, par suite du danger qu'il y avait de Choisy-le-Roi à Paris.

« En même temps, il s'était muni d'une lettre adressée au président des députés, car il avait voulu connaître la disposition des lieux, avant de s'y aventurer.

« Il ne put s'en procurer une que pour le dépositaire, il n'avait tenté ce tour-là, précisément le contraire de son angle, il résolut de mettre aussitôt son plan à exécution.

Les conclusions du procureur général, Vaillant est accusé :

« *1° Avoir tenté de détruire, par l'effet d'une substance explosible, un édifice ou partie d'édifice, crimes prévus et punis par les articles 295, 296, 297, 483, 2, 7, 12, 36 du code pénal.*

Interrogatoire de Vaillant

A la première interrogation du président, Vaillant répond. Très serré dans son pardessus au collet d'astrakan, l'anarchiste tient en main un rouleau de papier et il répond d'un ton aussi assuré qu'énergique.

Le président rappelle d'abord à l'accusé les condamnations qui l'ont frappé à plusieurs reprises ; il lui donne lecture de son casier judiciaire, qui résume ses démêlés avec la justice.

Avant d'entrer dans le vif du débat, le président rappelle tous les préliminaires ; il indique que Vaillant sur le désir qu'il avait de faire fortune, désir exprimé dans une lettre remise *publique* et l'accusé ne nie pas ce sentiment qu'il a eu effectivement à un moment donné de son existence.

Le président lui rappelle ses condamnations précédentes que Vaillant reconnaît et explique à ce sujet les théories anarchistes.

D. Vous appelez cela la philosophie de vos idées.

R. Mais oui ! Une philosophie destinée à faire du bruit dans le monde savant, parce qu'elle sort de sources d'erreur.

D. D'Amérique, vous êtes revenu à Paris ?

R. Oui, j'y suis revenu pour ma fille.

D. Vous deviez avoir le cœur plein de haine contre la société ?

R. Je n'ai aucune haine contre la société.

D. N'avez-vous pas frappé la femme d'un de vos parents, M. Marchal ?

R. Mme Marchal était libre d'elle-même.

D. C'est à Choisy-le-Roi que vous avez mûri votre attentat. Vous étiez seul ?

R. Oui, je n'avais besoin de personne ; j'avais entre des formules de chimie pour la composition de la poudre. Depuis longtemps je savais qu'un mélange de sucre et de chlorate de potasse produit une explosion.

D. Mais vous n'avez pas d'argent ?

R. J'ai déclaré à l'instruction que c'était un camarade qui, pour une cause de propagande, m'avait donné cent francs.

D. Mais Paul Reclus, vingt francs ?

R. Oui, cette somme m'a suffi.

D. Vous vouliez montrer, disiez-vous, ce qu'un homme hardi et intelligent peut faire quand il est animé d'idées obsédantes.

R. C'est vrai.

D. Pour entrer au Palais-Bourbon, vous vous êtes fait des cartes de visite au nom de Dumont. Pourquoi ce nom ?

R. Parce que ce nom est si commun que tout député a parmi ses électeurs quelqu'un qui s'appelle ainsi. Le député Argelès auquel je devais m'adresser, ignore certainement le nombre de Dumont qui il a parmi ses électeurs.

D. Vous avez été d'avance au Palais Bourbon pour en mûrer les lieux ?

Vaillant raconte avec complaisance comment il a confectionné la bombe et quelle quantité de clous il y a placés.

Campé hardiment à son banc, la tête haute, les mains sur la barre des accusés, il a une attitude très énergique.

D. Votre intention était d'atteindre le milieu de la salle où vous vous étiez placé ?

R. Oui, j'avais pris mes précautions pour ne pas blesser des membres du gouvernement « qui tout et vaillant », disiez-vous ?

R. Certainement, oui, c'est le chef.

D. Vous n'avez pas donné à votre bombe l'intention nécessaire.

R. Si j'avais su qu'on fût si serré dans les tribunes, j'aurais pris une précaution pour que la bombe arrêtât bien au milieu de l'hémicycle.

D. Vous avez témoigné d'autres personnes que celles que vous visiez.

R. Je ne regrette vraiment, car les députés sont responsables de la misère sociale. Ce sont des parasites, c'est-à-dire des individus qui ne vivent qu'aux dépens de la société.

D. Une fois l'engin jeté, vous avez essayé de vous enfuir ?

R. C'est faux : je n'ai pas tenté de me sauver, j'avais du reste, suivant la volonté que je tenais le coup. Je n'ai jamais été frère l'auteur de l'attentat. Si je ne me suis pas dénoncé tout de suite, c'est par faiblesse ; c'était pour éviter les racontages inutiles de tout le monde. Il était si est évident que si je m'étais trouvé malgré moi au débouché du Palais-Bourbon, je ne serais pas allé au livrer.

D. Vous avez revendiqué hautement la responsabilité de votre acte ?

R. Je le revendique encore. Si je ne m'étais pas dénoncé moi-même, on aurait pu, d'ailleurs, établir indiscutablement que j'étais l'auteur de l'attentat.

D. *Vous avez pris vos précautions pour le cas où vous seriez arrêté ?* — Oui, vous vous êtes fait photographier le ventre rempli d'une bombe.

R. Dans cette lettre, je déclarais aussi que j'étais *disposé à avoir frappé des innocents malgré moi.*

D. Il vous avez dit aussi qu'après vous un autre recommencerait mieux.

R. Oui à coup, oui, je le crois, d'autres *recommencent ou les débuts* tant aux contre le mal. Je ne suis pas plaisir blesser deux ou trois cents députés qu'en tuer un seul. Je voulais frapper surtout les chefs, mon acte avait plus une plus grande portée de propagande. J'aurais pu ainsi mettre des balles dans la bombe au lieu de clous, mais beaucoup, je le répète, étaient innocents que tuer et j'ajoute que c'était surtout aux dépêches que j'en avais.

D. Les blessures que vous avez faites ont été graves. Le général [illegible] pas des graingniers, comme [illegible].

R. Je le répète, je regrette d'avoir blessé des spectateurs. On me reproche d'avoir atteint des innocents, mais nous sommes tous coupables qu'on vous en jonchait on ne les ne sont-ce pas aussi des innocents ? Parmi ces innocents, j'ai en des traîtres. Les coupables sont les députés, l'affaire de Panama est une preuve de vanités pas tuer, et c'est pour cela qu'il faut des clous au lieu de balles dans l'engin.

Vaillant expose ensuite scientifiquement comment il aura à y procéder s'il avait voulu tuer. Il eût employé, dit-il, de la nitro-glycérine pure.

Le président, rappelant les constatations de l'expert, explique que l'engin était d'un maniement très difficile et très dangereux.

Vaillant. — Non, la bombe a été lancée en sortant de ses mains et tous clous qui ont été atteints l'ont été directement. D'ailleurs, est-ce que je ne sais pas ce qu'il faut dans ma poche ? Je ne puis pas cependant dire le contraire de la vérité pour avoir le plaisir de me faire couper la tête. Pourquoi me parles-vous de morts, puisqu'il n'y en a *pas ou ?*

M. le président. — C'est ce que disent tous ceux qui sont inculpés de simples tentatives d'assassinat.

Vaillant. — Laissez-moi donc m'expliquer !... *S'il fallait dire qui je n'ai pas voulu tuer, je me* [illegible] les bras et je vous dirais : « Frappez ! »

Après une courte suspension d'audience, Vaillant, dont l'interrogatoire est terminé, s'adresse au président :

Vous ne m'avez pas demandé, dit-il, pourquoi j'ai été amené à commettre l'acte que j'ai commis. Quand je suis revenu d'Amérique, je croyais qu'il suffisait de la propagande des idées « d'aller voir les carrosses » pour amener un avenir meilleur. J'ai été vite détrompé. J'ai eu affaire à un patron qui, profitant de ma misère m'a donné pour un tour travail 20 fr. par semaine, et quand je lui parlais de ma femme, de mon enfant, de l'impossibilité de vivre avec une somme pareille, il me répondait : « Votre femme, qu'est-ce que cela me fait. Est-ce qu'elle est à mon service ? »

Etonné vous que cela m'ait changé. Du reste, j'ai écrit les raisons qui m'ont guidé et je demande à les lire aux jurés.

Le président. — Lisez.

UN FACTUM

Vaillant, se penchant, appuyé sur la barre, donne lecture d'un *factum*, rempli dans le style habituel aux anarchistes, où il fait le procès de la société actuelle.

Cette lecture, faite d'une voix monotone, très rapidement, se poursuit pendant sept et huit minutes au milieu d'une attention médiocre.

Si Vaillant complaît produire ainsi un grand effet, il s'est absolument trompé.

Voici le texte du *factum* dont Vaillant a donné lecture :

Messieurs,

Dans quelques minutes vous allez me frapper, mais en recevant votre verdict j'aurai au moins la satisfaction d'avoir blessé la société actuelle, cette société maudite où l'on peut voir un seul homme dépenser inutilement de quoi nourrir des milliers d'hommes pendant des années, et où des milliers de individus d'accaparer toutes les richesses sociales pendant que l'on voit des enfants malheureux que n'ont pas mangé depuis plusieurs jours, des pères pas aux cilems et que l'on voit des familles entières se suicider faute d'avoir leur nécessité.

Ah ! les sociétés, je l'entends de la voyant, dans la dit-habitième siècle, à rester dans le principe qui [illegible] engloutire, car malheur à ceux qui restent sourds à leur appel, *il semble* d'une fatalité inexorable, à l'instar de la vapeur, du